

Les fonds européens en Croatie : une enveloppe de 10,7 Mds pour la programmation 2014-2020

La Croatie bénéficie d'une enveloppe importante de 10,7 Mds EUR de fonds structurels européens sur la période 2014-2020, mais est caractérisée par un faible décaissement des fonds avec 10% fin mai 2018 contre 15% en moyenne dans l'UE et une complexité des appels d'offres, notamment due à leur publication en langue croate.

L'utilisation des fonds européens est réglementée par un accord de partenariat stratégique signé avec la Commission en 2013, ainsi que par quatre programmes opérationnels et des plans stratégiques nationaux et locaux. La gestion de ces fonds est décentralisée aux autorités croates, qui contrôlent et certifient les dépenses engagées dans ce cadre.

Les principaux secteurs qui sont concernés par les fonds européens sont l'environnement et l'efficacité énergétique (2,3 Mds EUR), la compétitivité des PME (1,9 Md EUR) et les infrastructures de transport et d'énergie (960 M EUR).

I. Au sein du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 de l'UE, la Croatie dispose d'une enveloppe importante mais se caractérise par sa faible absorption des fonds structurels

Au sein du CFP 2014-2020, la Croatie bénéficie d'une enveloppe globale de 10,7 Mds EUR de la part des cinq fonds structurels et d'investissement européens que sont le FEDER, le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion (FC), ainsi que les fonds agricoles (FEADER) et de pêche (FEAMP). Ce montant correspond à environ 25% du PIB annuel croate en 2017. Selon la règle « N+3 », le pays pourra étaler l'utilisation de l'enveloppe allouée au titre de la période allant de 2014 à 2020 jusqu'en 2023. Cette importance de l'enveloppe attribuée est en partie due au fait que la Croatie fait partie des pays entièrement composés de « régions moins développées » (voir encadré n°1).

Tableau n°1 : Décomposition des fonds structurels européens alloués à la Croatie pour 2014-2020

Fonds structurels européens pour la Croatie 2014-2020	Montant (en M EUR)
Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)	4 321
Fonds de cohésion (FC)	2 510
Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	2 026
Fonds social européen (FSE)	1 617
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	253
TOTAL	10 727

Source: Commission européenne

En comparaison, la Croatie avait bénéficié d'une enveloppe de 706 M EUR via l'instrument de pré-adhésion (IPA) de 2007 à 2013, auxquels se sont ajoutés 450 M EUR d'aides en 2013 après son entrée dans l'UE.

Fin mai 2018, le taux d'absorption des fonds européens par la Croatie pour la période 2014-2020 s'élevait à environ 11% contre 15% en moyenne dans les pays de l'UE. Pour les fonds IPA 2007-2013, ce taux s'élevait à 7,4% en 2011 et à 65% en mars 2016. Ce faible taux d'absorption peut s'expliquer par une bureaucratie excessive, une programmation sectorielle stratégique insuffisante et un manque de relais territoriaux professionnalisés pour assister les porteurs de projets locaux. Un autre problème est la difficulté du gouvernement à recruter du personnel qualifié pour encadrer la gestion des fonds européens, avec un effectif de 900 personnes en avril 2018 quand 1 100 seraient nécessaires. Il est aussi à noter que **la Croatie fait partie d'un programme pilote de la Commission européenne pour améliorer les capacités administratives de gestion et d'investissement des fonds européens** qui sera implémenté en 2019.

Tableau n°2 : Décomposition de la contractualisation et de l'absorption des fonds structurels européens par programme opérationnel croate en mai 2018

Programme opérationnel	Contractés	Décaissés
Compétitivité et cohésion	40%	8%
Développement rural	46%	22%
Efficacité des ressources humaines	24%	5%
Affaires maritimes et pêches	31%	11%
TOTAL	35%	11%

Source: Commission européenne

Tableau n°3 : Décomposition de la contractualisation et de l'absorption des fonds structurels européens par axes prioritaires dans le cadre du PO « Compétitivité et cohésion » en mai 2018

Axe prioritaire	Nom des axes prioritaires	Montant (M EUR)	Contractés	Décaissés
1	Recherche & Innovation	665	21%	4%
2	Utilisation des TIC	308	5%	0%
3	Compétitivité des entreprises	970	53%	21%
4	Efficacité énergétique et énergies renouvelables	532	24%	2%
5	Changement climatique et gestion des risques	245	18%	1%
6	Protection environnementale et durabilité des ressources	1 987	38%	4%
7	Connectivité et mobilité	1 260	66%	4%
8	Inclusion sociale et santé	357	48%	7%
9	Education et apprentissage	271	59%	35%
10	Assistance technique	236	40%	14%
TOTAL		6 831	40%	8%

Source: Ministère du développement régional et des fonds européens

En sus de l'aide européenne apportée via les cinq fonds structurels, la Croatie est éligible à d'autres programmes européens d'aides, comme Horizon 2020 ou Erasmus+.

Encadré n°1 : Quelques éléments de glossaire associés aux fonds européens : allocation, programmation, cofinancement, contractualisation, décaissement, absorption.

L'allocation des fonds européens résulte d'abord d'une décision budgétaire au niveau européen, le cadre financier pluriannuel (CFP), le dernier en date concernant la période allant de 2014 à 2020. Le CFP fixe l'enveloppe de chaque fonds pour l'ensemble des 28 Etats membres. L'allocation résulte ensuite de la catégorisation européenne des régions des Etats membres, selon leur PIB/habitant. Trois catégories : « les régions moins développées » ont un PIB/habitant inférieur à 70% de la moyenne européenne », « les régions de transition » entre 70 et 90%, « les régions plus développées » supérieur à 90%. Cette catégorie détermine le taux d'allocation des fonds et influence également le cofinancement : moins la région est développée, plus

le taux d'allocation et la part du financement assurée par les fonds structurels sont élevés. **Toutes les régions de la Croatie appartiennent à la catégorie des régions moins développées.**

La programmation correspond à la déclinaison opérationnelle, au niveau de chaque Etat membre, des montants des fonds financiers qui lui sont alloués. Il s'agit d'un exercice relativement lourd, qui doit à la fois être articulé avec la stratégie définie au niveau européen et être décliné en fonction des priorités de développement de chaque Etat membre. Si elle est du ressort de chaque Etat membre, la programmation doit être approuvée par la Commission européenne.

Le cofinancement est un principe commun à tous les fonds (voir également l'annexe n°6 à cette note). Les dons directs financés par le budget de l'UE sont cofinancés par les bénéficiaires de cette aide, suivant des fourchettes allant de 45% à 85% - en fonction des projets et des bénéficiaires. La part restante est à la charge du bénéficiaire de l'aide, qui peut la financer sur fonds propres ou prêts bancaires (IFI incluses). Dans les faits, le cofinancement UE est d'abord avancé par la Croatie, qui est ensuite remboursée à hauteur du pourcentage de cofinancement pris en charge par Bruxelles.

La contractualisation correspond à l'étape de signature de chaque contrat, entre chaque porteur de projet et l'autorité de gestion, nationale. Le contrat décrit les éléments essentiels du projet et prévoit les obligations des parties. Cette étape marque la fin du processus de gestation du projet, qui dure généralement plusieurs mois. Les montants contractualisés contiennent la part de cofinancement : cumulés, ils sont donc a priori supérieurs aux montants alloués.

Le décaissement correspond au versement effectif des fonds européens par l'autorité de gestion au bénéfice du porteur de projet, selon les procédures prévues par le règlement financier européen (Règlement UE n°1303/2013). Les montants décaissés peuvent être différents des montants contractualisés, qui contiennent la part de cofinancement.

L'absorption des fonds européens par un pays est mesurée par un taux, défini comme le montant cumulé des décaissements rapporté au montant alloué. Il est généralement faible lors des premières années de la période, où les étapes de programmation (nationale) et de contractualisation (projet par projet) sont mises en œuvre.

II. L'utilisation des fonds européens en Croatie est rigoureusement encadrée par des procédures et documents stratégiques actés à chaque niveau décisionnel

Après l'allocation aux pays bénéficiaires de leurs enveloppes respectives, différentes étapes doivent encore être franchies pour que le pays puisse effectivement y émarger.

1. La stratégie Europe 2020 et l'accord de partenariat avec la Croatie

L'utilisation des fonds en provenance de l'UE est soumise à plusieurs conditions. La plus importante est que l'assistance financière doit être utilisée au bon développement de priorités d'actions sectorielles. Celles-ci ont fait l'objet d'un accord entre la Commission Européenne et la Croatie, intitulé « accord de partenariat stratégique UE/Croatie ». Cet accord garantit la mise en œuvre de la stratégie européenne intitulée Europe 2020 par la Croatie.

Adoptée en 2010, cette stratégie fixe cinq grands domaines prioritaires pour la politique économique et sociale européenne : 1/ l'emploi ; 2/ la R&D et l'innovation ; 3/ le changement climatique et l'énergie ; 4/ l'éducation ; 5/ la pauvreté et l'exclusion sociale.

2. La déclinaison nationale à travers les programmes opérationnels

Conformément aux priorités de l'accord de partenariat stratégique avec l'UE et afin de cibler et coordonner l'aide communautaire, la Croatie a adopté quatre programmes opérationnels (PO) en concertation avec la Commission européenne. Ces PO matérialisent la programmation 2014-2020 de l'utilisation des fonds communautaires en Croatie.

Ils définissent et déclinent en détail les secteurs dans lesquels l'aide pourra intervenir et les modalités de gestion de chaque fonds. Chaque programme est décliné financièrement dans un plan annuel, sur la période allant de 2014 à 2020.

Tableau n°4 : Décomposition des montants alloués aux programmes opérationnels croates en fonction des fonds européens

Programmes opérationnels	Fonds européens (en M EUR)					TOTAL
	FEDER	FC	FEADER	FSE	FEAMP	
Compétitivité et cohésion	4 321	2 510	-	-	-	6 831
Développement rural	-	-	2 026	-	-	2 026
Efficacité des ressources humaines	-	-	-	1 617	-	1 617
Affaires maritimes et pêches	-	-	-	-	253	253
TOTAL	4 321	2 510	2 026	1 617	253	10 727

Source: Commission européenne

Encadré n°2 : Où trouver les programmes opérationnels croates ?

La programmation de l'enveloppe financière 2014-2020 pour la Croatie est entièrement déterminée et validée dans le cadre de programmes opérationnels (PO).

Afin d'identifier les secteurs dans lesquels peuvent être éligibles les projets financés par l'assistance financière communautaire, ou d'anticiper les appels à projets qui découlent des priorités sectorielles définies dans ces programmes, il est possible de consulter directement les PO en ligne, via l'adresse suivante : <http://www.strukturnifondovi.hr/esi-fondovi-2014-2020>.

A ce stade, trois sur quatre sont disponibles en anglais.

La programmation est susceptible d'être modifiée de manière ponctuelle et exceptionnelle, en cas de besoin lié à la réallocation de certains fonds non utilisés ou en cas de définition de nouveaux projets dits stratégiques, mais seulement à condition de justification par les autorités croates validée par Bruxelles. Par exemple, le PO « *Compétitivité et cohésion* » a été revu en septembre 2017 pour y apporter des modifications techniques.

Les plans financiers des PO intégrés dans les rapports illustrent la dynamique annuelle de l'utilisation financière qui était prévue au moment de l'adoption des PO. **Dans les faits, les plans financiers peuvent évoluer de manière très encadrée et contraignante en fonction de l'utilisation concrète des fonds.** Cette utilisation dépend elle-même du nombre et de la qualité des projets candidats à un financement, ainsi que des appels d'offres qui y sont liés.

Il en est de même pour les plans indicatifs annuels de publication des appels à projets. Les dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction du degré d'avancement et de préparation des appels à projets préparés par les autorités de gestion (voir ci-dessous).

3. Les autres documents stratégiques

En plus de l'accord de partenariat stratégique et des PO, il existe aussi d'autres documents stratégiques définis à l'échelle nationale croate (stratégies de développement du tourisme et des PME, stratégie industrielle, etc.), mais aussi locale (plans de développement des régions et des villes). Par exemple, la stratégie de développement de la ville de Zagreb à l'horizon 2020.

En effet, c'est en s'appuyant sur les stratégies locales, municipales ou régionales qu'un projet augmente son éligibilité aux fonds. De plus, à l'exception des grands projets nationaux financés par le fonds de cohésion, tous les projets sont appelés à s'inscrire à une échelle locale.

Pour être éligible à un financement communautaire, tout projet doit démontrer qu'il s'inscrit dans une stratégie locale cohérente avec la stratégie nationale et européenne.

III. Le cadre institutionnel des fonds européens en Croatie : mode d'emploi pour les entreprises françaises

Les fonds européens sont une aide décentralisée, c'est-à-dire directement gérée par les autorités nationales croates qui s'occupent de publier les appels d'offres des projets cofinancés, notamment sur le Journal Officiel croate (www.nn.hr) et, pour les marchés de travaux d'une valeur supérieure à 5 548 000 EUR, sur le Journal Officiel de l'Union européenne (ted.europa.eu). **Il est à signaler que les offres sont publiées majoritairement en croate avec, sur le site européen, un résumé parfois disponible en anglais. Ceci peut représenter un obstacle pour les entreprises ne bénéficiant pas d'une présence en Croatie et souhaitant participer aux appels d'offres, d'où l'intérêt d'avoir un relais local croate pour les entreprises françaises.**

Après l'attribution des marchés, chaque demande de paiement effectuée doit faire partie des PO croates et doit être accréditée par un organisme certificateur, qui s'assure du respect des règles définies à l'échelle européenne. Les certificateurs sont : le ministère des finances pour les PO « *Compétitivité et cohésion* » et « *Efficacité des ressources humaines* » et la direction des affaires financières et de la commande publique du ministère de l'agriculture pour le PO « *Affaires maritimes et pêche* ». Dans le cas du PO « *Développement rural* », le FEDER accrédite l'Agence de Paiement de l'agriculture, de la pêche et du développement rural croate, qui est responsable du versement des fonds relatifs à ce PO.

L'obtention de l'accréditation est un élément majeur qui permet au pays de pouvoir effectivement prétendre aux remboursements des frais engagés sur les projets. Les projets peuvent être mis en œuvre en parallèle du processus d'accréditation, mais leur financement doit être assuré sur le budget de l'Etat jusqu'à l'obtention de l'accréditation. Aujourd'hui, la certification des versements pour les premiers projets a eu lieu pour l'ensemble des quatre PO croates.

Les institutions responsables des fonds européens sont chargées de la bonne allocation et de la vérification de l'utilisation des fonds, ainsi que de la mise en œuvre des projets conformément aux conditions définies dans chacun des appels d'offres ou à projets, dans les règles de la législation nationale en accord avec les normes de l'Union.

Encadré n°3 – Les autorités croates de gestion et de contrôle de l'utilisation des fonds européens

Localement, les différentes autorités chargées de la gestion et du contrôle de l'utilisation des fonds UE forment un ensemble institutionnel responsable des fonds européens. Cet ensemble est organisé en deux dimensions, verticale et horizontale.

- Le sommet de l'échelle verticale est l'entité de coordination - dans le cas de la Croatie, le ministère du développement régional et des fonds européens. En sus de la coordination, le ministère est responsable de la programmation et de la communication avec la Commission européenne.

L'échelle verticale est encore constituée de trois entités de gestion, responsables de la mise en œuvre des quatre PO : le ministère du développement régional et des fonds européens pour le PO « *Compétitivité et cohésion* » ; le ministère du travail et du système de retraites pour le PO « *Efficacité des ressources humaines* » ; le ministère de l'agriculture pour les deux PO « *Développement rural* » et « *Affaires maritimes et pêche* ».

Enfin, toujours au niveau vertical, on trouve les entités dites « intermédiaires ». Celles-ci sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle des PO. Ce sont elles qui gèrent le processus de sélection des projets, dont la vérification de leur éligibilité. Ce sont les ministères sectoriels et les agences de l'Etat, telles que les « eaux croates » ou les « chemins de fers croates ».

- L'échelle horizontale est constituée de :

▫ L'autorité de révision (ARPA), qui est chargée de l'accréditation du système de gestion des fonds et qui s'assure de son bon fonctionnement.

▫ Le ministère des finances (et l'agence des paiements pour l'agriculture), qui accorde et règle les paiements aux bénéficiaires.

IV. Un large spectre de bénéficiaires potentiels qui favorise l'environnement, les PME et les infrastructures

Les fonds européens en Croatie pour la période 2014-2020 seront principalement distribués via le FEDER et le Fonds de cohésion. Dans les faits, les fonds structurels européens vont irriguer toute l'économie croate puisque leur utilisation recouvre un large spectre de secteurs et d'acteurs différents.

Tableau n°5 : Décomposition des montants des fonds structurels européens par thèmes

Thèmes	Montant (M EUR)
Protection de l'environnement et efficacité énergétique	2 324
Compétitivité des PME	1 898
Réseau d'infrastructures de transport et d'énergie	1 260
Inclusion sociale	971
Economie faiblement carbonée	748
Education et formation professionnelle	733
Emplois durables et de qualité	702
Recherche et innovation	690
Adaptation au changement climatique et prévention des risques	516
Assistance technique	386
Technologies de l'information et de la communication	308
Efficacité de l'administration publique	191
TOTAL	10 727

Source: Commission européenne

De cette décomposition des destinations des fonds européens ressortent clairement les priorités du rattrapage de la Croatie par rapport à la moyenne de l'UE. Ainsi, l'environnement, la compétitivité et les infrastructures de transport et d'énergie apparaissent comme les principaux bénéficiaires des fonds structurels européens sur la période 2014-2020.

Encadré n°4 – Comment mobiliser les fonds européens ?

Les fonds européens peuvent être mobilisés selon les trois modalités suivantes :

APPEL A PROJET

Un porteur de projet suivra schématiquement les étapes suivantes :

1/ Identification de l'appel à projets correspondant à la thématique dominante du projet. Les personnes intéressées peuvent suivre la parution des appels à projets sur les sites <http://www.strukturnifondovi.hr/esi-fondovi-2014-2020> (public) ou <http://www.eu-projekti.info/> (privé) ;

2/ Définition du consortium de partenaires soumissionnaires à l'appel à projets ;

3/ Rédaction du projet (évaluation de l'idée, mise en place d'un plan d'activités conforme aux priorités du projet et du plan de communication pour le promouvoir, établissement du budget qui servira à financer les activités et à assurer la viabilité et le succès du projet) ;

4/ Dépôt du projet à l'appel à projets auprès des autorités de gestion.

APPEL D'OFFRES

Les projets définis au point 1/ sont la source d'appels d'offres, pour la fourniture de biens, de services ou de travaux nécessaires à leur mise en œuvre. Les règles de participation à ces appels d'offres sont celles de droit commun (marchés publics/concessions).

Les personnes intéressées peuvent suivre la parution des appels d'offres sur les sites spécialisés, notamment le journal officiel croate (www.nn.hr)

DEMANDE DE JUMELAGE

La coopération entre Etats membres, appelée jumelage (« *twinning* »), consiste en l'apport d'un soutien technique/administratif d'un ou plusieurs Etat(s) à un autre, demandeur d'un savoir-faire spécifique et qu'il ne possède pas encore totalement.

Annexes

1/ Le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

2/ Le Fonds de cohésion (FC)

3/ Le Fonds social européen (FSE)

4/ Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

5/ Le Fonds pour la pêche (FEAMP)

6/ Le cofinancement

7/ Liens Internet utiles

1/ Le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) :

Les investissements du FEDER se concentrent sur plusieurs domaines prioritaires, selon l'approche dénommée « concentration thématique ».

Ces domaines sont : l'innovation et la recherche, la stratégie numérique, le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), l'économie sobre en carbone.

Objectifs : Renforcer le tissu économique et social. Atténuer les différences de développement entre les régions.

Types de projets : Interrégionaux mais aussi transfrontaliers, transnationaux et intra régionaux.

Bénéficiaires : Institutions publiques, PME, centres de recherches. Les sociétés filiales de maisons mères étrangères et implantées dans le pays sont éligibles aux projets du FEDER en Croatie.

Opportunités d'affaires : Centres de recherche, collectivités locales, écoles, corporations, centres d'entraînement, universités, associations administration de l'Etat, PME.

Type d'activité financée : Principalement des investissements productifs, dans le but de créer des emplois. Les conditions de financements et niveaux de cofinancement (de 50% à 75%) dépendent du niveau de développement des régions dans lesquels les projets seront financés. Les secteurs d'activité financés peuvent être : innovation, programmes digitaux, soutien aux PME, économie sobre en carbone. Les activités financées peuvent être : 1/ réalisation d'infrastructures énergétiques, environnementales, transports et TIC ; 2/ actions sociales, dans la santé ou l'éducation ; 3/ soutien à la R&D ; 4/ assistance technique.

2/ Le Fonds de cohésion (FC) : Les investissements du FC se concentrent sur les infrastructures publiques et/ou sur les études préliminaires nécessaires à la mise en œuvre de grands projets.

Objectifs : Ce fonds est réservé aux pays les moins développés de l'UE¹ (PNB/hab ≤ à 90% moyenne UE). Il vise le développement des projets dans les secteurs de l'environnement et des infrastructures de transports sur les axes transeuropéens. Ne sont éligibles que les grands projets nationaux d'infrastructures d'une valeur supérieure à 25 M EUR pour l'environnement et supérieure à 50M EUR pour les transports. Ici, la part de financement de l'UE atteint 80-85% du total de la valeur des projets.

Bénéficiaires : Institutions/agences/entreprises publiques.

Opportunités d'affaires : Secteur privé, via une participation aux appels d'offres pour la livraison de biens, de services et de travaux (études, grands travaux).

Type d'activité financée : Soutien à l'économie sobre en carbone. Développement des adaptations au changement climatique. Protection de l'environnement. Promotion des transports durables et aménagement des zones obstruées sur les grands axes de transports.

3/ Le Fonds social européen (FSE) : Les investissements du FSE se concentrent sur le marché du travail et la main d'œuvre, dans les situations de difficulté.

Objectifs : Développement de l'entrepreneuriat, égalité des chances, renforcement de l'assistance aux personnes en emploi afin de les aider à trouver de meilleurs emplois. Renforcement des capacités d'adaptation de la main d'œuvre via de nouvelles formations. Soutien aux entreprises désireuses d'introduire de nouvelles pratiques d'affaires. Meilleure intégration au marché de l'emploi pour les jeunes. Développement des formations professionnelles et formation continue pour les personnes en emploi. Soutien aux groupes défavorisés.

¹ Bulgarie, CROATIE, Chypre, République Tchèque, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie.

Bénéficiaires : Administrations publiques, associations d'employés et d'employeurs, ONG, institutions caritatives et entreprises.

Type d'activité financée : Développement de l'emploi et de la mobilité ; Développement de l'éducation ; Assurance de l'égalité des chances ; Amélioration du service public. Cofinancement entre 50 et 85%.

4/ Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : L'objectif de ce fonds est de soutenir la mise en œuvre de la PAC.

Objectifs : Améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier; l'environnement et le paysage; la qualité de vie dans les zones rurales et l'encouragement de la diversification de l'économie rurale.

Bénéficiaires : Agriculteurs, entreprises du secteur agricole, forestier, industrie agroalimentaire, tourisme et autres activités non agricoles pratiquées en milieu rural, associations productives, services de conseils, associations, médias, institutions de recherche et d'éducation, femmes entrepreneurs, jeunes agriculteurs, collectivités locales et étatiques.

Type d'activité financée : Transfert de savoir-faire et de technologie dans l'agriculture, forêt et zones rurales ; Développement des domaines et activités agricoles.

5/ Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Objectifs : Ce fonds assure des financements à l'industrie de la pêche et sa communauté. Il finance la pêche ; l'aquaculture, la transformation ainsi que le marketing des produits de la pêche.

Bénéficiaires : les entreprises et associations du secteur de la pêche.

Type d'activité financée : investissement dans un but de développement durable de la pêche (rénovation de la flotte), de l'aquaculture, amélioration de la qualité des produits, assistance technique.

6/ Le cofinancement

Le principe du cofinancement veut qu'une partie du coût de l'action ou des frais de fonctionnement d'une entité soient pris en charge par le bénéficiaire de la subvention, ou couverts par des sources de financement autres qu'une subvention de la Commission européenne. Le cofinancement est un impératif qui vise à rendre les bénéficiaires responsables de la viabilité financière et opérationnelle de leurs projets. Les deux principales sources de financement autres qu'une subvention de la Commission européenne peuvent prendre la forme (i) de fonds propres de l'entité bénéficiaire (autofinancement) ou (ii) d'apports financiers d'autres donateurs (banques commerciales, IFI).

7/ Liens Internet utiles

- Site officiel croate sur les fonds structurels, uniquement en croate. Contient théoriquement toutes les informations et liens utiles sur l'ensemble des fonds et programmes européens :
www.strukturnifondovi.hr
- Site privé d'information sur les appels à projets, uniquement en croate :
<http://www.eu-projekti.info/>
- Journal officiel croate où sont publiés les appels d'offres, uniquement en croate :
www.nn.hr
- Programmes opérationnels, y compris leurs plans financiers :
 - 1/ Compétitivité et cohésion (version en croate) :
https://strukturnifondovi.hr/wp-content/uploads/2017/03/OPKK_hrv-1.pdf (plan financier page 342)
 - 2/ Efficacité des ressources humaines (version en anglais) :
https://strukturnifondovi.hr/wp-content/uploads/2017/03/OPULJP_eng-1.pdf (plan financier = page 192)
 - 3/ Développement rural (version en anglais) :
http://ruralnirazvoj.hr/files/documents/Programme_2014HR06RDNP001_4_2_en.pdf (plan financier = page 665)
 - 4/ Affaires maritimes et pêche (version en croate) :
<https://euribarstvo.hr/files/Operativni-program-za-pomorstvo-i-ribarstvo-RH-za-2014.-2020..pdf> (plan financier = page 126)

Clause de non-responsabilité - Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.